

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DU MONDE D'APNÉE PISCINE 2024

CATEGORIES MASTER (50 ANS ET +)

CONDITIONS A SATISFAIRE

Objectif : garantir que les sportifs engagés dans un championnat du monde master représentent dignement la France

Moyen : conditionner l'engagement d'un sportif par la réalisation de performances minimales définies au regard du niveau mondial constaté lors du précédent championnat du Monde

CONDITIONS À SATISFAIRE (CUMULATIVES)

Préambule :

- ✓ Un même niveau de performance minimale sera attendu quelle que soit la catégorie d'âge master
- ✓ Seules les performances réalisées en bassin de 50 mètres seront prises en considération

Pourront prétendre être engagés au championnat du Monde d'apnée piscine pour représenter la France, les seuls les sportifs qui, au cours de la saison :

- ✓ Ont concouru au niveau national exclusivement en catégorie master
- ✓ Ont réalisé au cours de la saison 2024 **au moins 1 fois** la Performance Master Apnée Piscine dans une épreuve au choix lors :
 - Des épreuves sélectives au championnat de France piscine d'AP dont manches de Coupe de France d'AP
 - Du championnat de France Piscine d'AP
- ✓ N'ont pas fait l'objet de syncope répétitives
- ✓ Sont à jour de leur licence FFESSM, de leur papier d'identité (passeport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé), de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, d'un certificat médical signé d'un médecin du sport conformément au règlement international en vigueur
- ✓ S'engagent à signer et à respecter la charte d'éthique et de déontologie de la FFESSM

Les sportifs intéressés doivent se signaler auprès de la DTN (julia@ffessm.fr) avant le 1^{er} mars 2023 et préciser la ou les compétitions supports à la réalisation des minimas.

OFFICIALISATION

La liste des sportifs qui ont satisfait les conditions ci-dessus sera visée par les entraîneurs nationaux fédéraux d'apnée puis ratifiées par le DTN **au plus tard le 24 mai 2024.**

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DU MONDE

Les frais de participation sont à la charge des sportifs (déplacement, hébergement, restauration, entraînement et logistique sur site...).

La contribution de la FFESSM est la suivante :

- Gestion des inscriptions
- Prise en charge de la licence CMAS
- Fourniture d'un tee shirt FFESSM France
- Apport de conseil du staff équipe de France Sénior à la condition que cela ne nuise pas au bon fonctionnement du collectif équipe de France

Fait à Marseille le 2 novembre 2023

Richard THOMAS
Directeur Technique National de la FFESSM



MINIMAS PERFORMANCES MASTER APNEE PISCINE **(toutes catégories master confondues)**

PJP	FEMMES	HOMMES
STATIQUE		
Statique	06.00.00	06.45.00
DYNAMIQUE		
Monopalme	160 M	180 M
Bipalmes	150 M	170 M
Sans palme	125 M	145 M
SPRINT ENDURANCE		
100 M	45.00	40.00
8X50	05.45.00	05.00.00

Rappel des catégories master au niveau de la CMAS en apnée

CMAS MASTER
MASTER 1 : 50-54 ans
MASTER 2 : 55-59 ans
MASTER 3 : 60-64 ans
MASTER 4 : 65-70 ans
MASTER 5 : + 70 ans